

**BULLETIN D'ADHESION 2012
UNION DES SYNDICATS DE MONACO**

**28 Boulevard Rainier III - BP 113 - 98002 MONACO CEDEX
Tél : (00377) 93 30 19 30 - usm@usm.mc**

Nouvelle Adhésion

Renouvellement de l'adhésion

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM / PRENOM																									
IMMEUBLE																									
ADRESSE																									
C.P					VILLE																				
TEL PRINCIPAL									MAIL																
ETABLISSEMENT													PROFESSION :												

MODE DE PAIEMENT

Elle est calculée selon le syndicat auquel vous appartenez

**Montant de la
Cotisation 2012
(Pour l'année Civile)**

Votre Syndicat :

Contactez nous pour connaître le montant de la cotisation 2012

POUR UNE ACTION DURABLE ET SIMPLIFIEE, OPTEZ POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

PRELEVEMENT BANCAIRE

Periodicité :

Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Par la présente, je demande à mon organisation désignée ci-dessous, et sauf instructions contraires de ma part lui parvenant en temps utile, de faire prélever en sa faveur les sommes que je lui devrai au titre du paiement de mes cotisations. En cas de non exécution, j'en serai avisé(e) par ses soins.

Les montants prélevés le 10 de chaque mois, pourront être réajustés annuellement en fonction des décisions prises démocratiquement au sein du syndicat. Un échéancier précisant les dates et les montants sera adressé à chaque demandeur de prélèvement.

ESPECES

CHEQUE (à l'ordre de l'USM)

Le montant payé pour la cotisation syndicale est déductible des impôts à hauteur de 66%

A Monaco, le :

Signature :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

(A remplir et à remettre à l'USM Accompagnée d'un RIB ou RIP)

N° EMETTEUR BANQUE : 268 925 (UNION DES SYNDICATS DE MONACO)

VOUS

NOM / Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
CP / Ville	<input type="text"/>

VOTRE BANQUE

NOM	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
CP / Ville	<input type="text"/>

Compte à débiter :

Je soussigné, prie Monsieur le Directeur ou Chef d'Etablissement teneur de mon compte désigné ci-dessus de payer, par prélèvement sur l'avoir de ce dernier, le montant des ordres (ou avis) de prélèvement établi à mon nom. Les présentes instructions sont valables jusqu'à révocation expresse de ma part, restant entendues que cette domiciliation devra être dénoncée par vous, auprès de l'Union des Syndicats de Monaco. Il est également entendu que vous n'aurez pas à m'aviser de l'exécution ou de la non exécution des opérations comptables et, au cas où mon compte ne présenterait pas la provision nécessaire, je vous en couvrirais à première demande.

A Monaco, le :

Signature :